

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE  
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER  
TENUE LE 5 JUILLET 2021**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer le lundi 7 juin 2021.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, et Mme la Conseillère Rita D. Turriff, ainsi que Claire Robichaud, Directrice général adjointe et secrétaire-trésorière.

**RÉSOLUTION # 21-07-26  
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

**RÉSOLUTION # 21-06-27  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
  - 5.1. Règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques;
  - 5.2. Règlement d'emprunt no 21-153 décrétant une dépense et un emprunt de 1 895 600 \$ pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider;
  - 5.3. Offre de la MRC de la Mitis pour compagnonnage aux travaux publics.
  - 5.4. Demande de permis de construction en vertu de PIIA au 338 rue Beach
  - 5.5. Demande de dérogation mineure au 11 Côté Seaside
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 2 août 2021, 18 h 30, au bureau municipal.
8. Levée de l'assemblée.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 21-06-28  
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE  
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 7 JUIN 2021**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 3 mai 2021 soit approuvé tel que soumis.

**4. COMPTES A PAYER**

**RÉSOLUTION #21-06-29  
COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	34.20 \$
TOTAL	34.20 \$

**5. VARIA OUVERT**

### **5.1 Règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques.**

Le Conseil considère opportun de modifier les règles relatives aux armes à feu et d'étendre et préciser les règles applicables en matière de nuisances, notamment en matière de bruit, de propreté et de civilité.

### **5.2 Règlement d'emprunt no 21-153 décrétant une dépense et un emprunt de 1 895 600 \$ pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider.**

Le règlement numéro 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider sera adopté.

### **5.3 Offre de la MRC de la Mitis pour compagnonnage aux travaux publics**

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit remplacer un employé en congé de maladie qui dans ses tâches est responsable de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de la Mitis peut offrir ce service à notre municipalité;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de service du département de génie municipal de la MRC de la Mitis, daté du 31 mai 2021 et signé par M. Steeve Bernier, afin de palier à l'absence de notre employé, selon les besoins des travaux publics.

### **5.4 Demande de permis de construction en vertu du PIIA au 338 rue Beach**

La demande de permis de construction vise l'agrandissement d'un bâtiment principal en zone PIIA.

**CONSIDÉRANT QUE** la localisation du site conserve ses caractéristiques naturelles (relief, végétation, drainage...) et le bâtiment agrandi n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la forme, la pente et les matériaux des toits de la partie agrandie sont similaires à celles de la partie d'origine;

**CONSIDÉRANT QUE** sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie, le rythme et le matériau des portes et fenêtres de la partie annexée sont similaires à ceux de la partie d'origine.

**CONSIDÉRANT QUE** le type de matériau utilisé pour le parement extérieur des murs de la partie agrandie sont similaires en apparence ou se complètent visuellement avec la partie d'origine.

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

### **5.5 Demande de dérogation mineure au 11 Côté Seaside.**

#### **RÉSOLUTION #21-06-87**

#### **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU 11, CÔTE SEASIDE**

La demande de dérogation mineure a pour but la subdivision d'une propriété et de permettre la création d'un nouveau terrain de 5.23 mètres de largeur contrairement à la réglementation qui prévoit une largeur minimale de 50 mètres pour un nouveau terrain aucunement desservi et situé loin d'un plan d'eau.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question du public.

**7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

La date de la prochaine séance est le lundi 2 août 2021, à 18h30 à la salle du conseil.

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION # 21-06-30**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme. la Conseillère Rita Turriff propose que la séance soit levée à 18h35.

Approuvé lors de la session tenue :

---

June Smith, présidente

---

Claire Robichaud,  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorier adjointe

